

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 29 novembre 2022
17 h 30**

**Séance tenue le mardi 29 novembre 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, M. Paul Dufort, à titre de représentant de la Ville de Kirkland, Mme Heidi Ektvedt, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Robert Mercuri, à titre de représentant de la Ville de Beaconsfield, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Puzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Émilie Thuillier et M. Alain Vaillancourt.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M^e Domenico Zambito, Greffier-adjoint
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

À 17 h 34, la présidente d'assemblée fait la lecture de la question de la part du public reçue via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. La question reçue par écrit par le public est déposée aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que la question du public reproduite ci-dessous à ce procès-verbal apparaît comme elle a été reçue, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
André Guitard	Pierre Lessard-Blais	Bonjour Mr. Maire d'arrondissement, je me présente je suis André Guitard Directeur Régional des Installations dept Immobilier, en mars 2020, malheureusement les YMCA du Québec on fermer le centre YMCA Hochelaga-Maisonneuve situer au 4567 rue Hochelaga, cette édifice étais la propriété de la ville, mais opérer par le Y depuis 25 ans, suite a des négociation avec votre arrondissement, nous avons rétrocéder l'édifice a la ville. Malheureusement, il semble que notre dossier soit toujours ouvert, nous avons reçu une facture du service d'incendie , mais l'édifice nais plus sous notre gérance, j'ai communiquer plusieurs fois avec des bureaux de la ville, j'ai envoyé des documents pour représenter que nous avons céder l'édifice à la ville, Serait-il possible de vous demander un coup de main soit, pour nous dire qui est la personne que nous devons parler ou nous diriger vers le bon dept ou personnes. Je vous remercie de votre collaboration

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 36. Elle remercie la personne qui a soumis sa question par écrit à l'avance pour faire état de ses préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 36, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 36.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG22 0705

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0706

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Étude publique du Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

04.01 1229514033

CG22 0707

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

04.02 1229514034

CG22 0708

Dépôt du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1909;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1223843022

CG22 0709

Dépôt du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1911;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1225929002

CG22 0710

Dépôt du budget 2023 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1912;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget 2023 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1223843020

CG22 0711

Dépôt du programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1913;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1223843019

CG22 0712

Dépôt du budget 2023 du Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1923;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget 2023 du Bureau du taxi de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1220310006

CG22 0713

Dépôt du budget 2023 du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1924;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget 2023 du Conseil des arts de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1220310007

CG22 0714

Dépôt du budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1925;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1220310008

CG22 0715**Dépôt du budget 2023 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1926;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget 2023 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1220310009

CG22 0716**Dépôt du budget 2023 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1927;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget 2023 de la Société du parc Jean-Drapeau qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1220310010

CG22 0717**Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2023 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1920;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer les contributions financières et la quote-part suivantes qui seront adoptées à une assemblée ultérieure, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2023 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Conseil des arts	21 506 600 \$
Société du parc Jean-Drapeau	16 372 600 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	12 430 400 \$

- 2- de verser une somme maximale de 667 258 700 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1223843024

CG22 0718

Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2023)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1916;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2023)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau :

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1223843016

CG22 0719**Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1915;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 201,8 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1223843015

CG22 0720**Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2023)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1917;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2023)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2023 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2023 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2023 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2021.
3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.
4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2023.

ANNEXE A QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2023

Villes liées	Quotes-parts	
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2021	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	81,94160 %	82,93506 %
Villes reconstituées	18,05840 %	17,06494 %
Baie d'Urfé	0,57806 %	0,58507 %
Beaconsfield	0,99401 %	1,00606 %
Côte-Saint-Luc	1,19787 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,84398 %	1,86634 %
Dorval	2,80036 %	2,83432 %
Hampstead	0,47411 %	0,47986 %
L'Île-Dorval	0,00317 %	0,00321 %
Kirkland	1,27571 %	1,29117 %
Mont-Royal	2,33567 %	2,36398 %
Montréal-Est	0,76940 %	0,77873 %
Montréal-Ouest	0,25486 %	0,25795 %
Pointe-Claire	2,72110 %	2,75409 %
Senneville	0,14186 %	0,14358 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,34779 %	0,35200 %
Westmount	2,32045 %	2,34858 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Adopté à l'unanimité.

CG22 0721

Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire, de la politique des équipements et des infrastructures ainsi que de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1939;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter les documents suivants :

- mise à jour de la Politique d'équilibre budgétaire;
- mise à jour de la Politique des équipements et des infrastructures;
- mise à jour de la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1223843025

CG22 0722

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.15

CG22 0723

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1223843010

CG22 0724

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1223843011

CG22 0725

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1223843013

CG22 0726

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1229135002

CG22 0727

Recommander au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination de M. Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2022 par sa résolution CE22 1903;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance de la recommandation de la Commission de la sécurité publique du 24 novembre 2022;
- 2- de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination de M. Fady Dagher, à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de sept ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1227520003

À 17 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie les membres du conseil pour leur précieuse collaboration ainsi que les différentes équipes, notamment celles du Service du greffe, du Soutien technique et de la Sécurité pour leur soutien dans la planification et la réalisation de cette séance. Elle souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le 22 décembre 2022.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE